

Membres du conseil d'administration : 26 Présents : 13 Absents : 8 Procurations : 5

Président : Antoine PRIMEROSE	Présent	Collège G (étudiants) : M ^{me} Juliette JÉROME M. Gérard DEWINIE	Présente
Collège A (professeurs d'université) : M. Pierre COUPPIÉ M ^{me} M. BODENES-DUEYMES M ^{me} Ghislaine PREVOT (VP CA)	Présent Proc M. Pierre COUPPIE Présente	Collectivités Territoriales Cayenne, M. Roland LOE-MIE Kourou, M. Franck ROUBAUD SLM : M ^{me} Josette LO A TJON CTG: M ^{me} Isabelle PATIENT CTG : M. Jocelyn HO-TIN-NOE	Présent Proc M. Antoine PRIMEROSE Proc M. Roland LOE-MIE Absente Absent
Collège B (directeurs de recherche) : 1 poste vacant		Organismes de recherche CNES : M. Alex AGAPIT CNRS :M. Vincent GOUJON Inst. Pasteur : M. Mirdad KAZANJI	Présent Présent Présent
Collège C (maîtres de conférence) : M ^{me} Martine SEBELOUE M. Abdelhak QRIBI M. Christian HARIDAS	Proc M. Antoine PRIMEROSE Présent Absent	Monde socio-économique M. Bernard BOULLANGER M ^{me} Christine CHUNG M ^{me} Marie-José GAUTHIER M ^{me} Magali ROBO-CASSILDE M ^{me} Maryse SAGNE M ^{me} Valérie VERONIQUE	Absent Absent Présente Absente Présente Proc Mme M.José GAUTHIER
Collège D (chercheurs) : 1 poste vacant		Assiste également (art. L711-8 du CE) M. A. AYONG LE KAMA, Recteur	→ M. René-Serge DE NEEF
Collège E (pers. enseignant /chercheur): M ^{me} Amélie GUIANVARC'H M. Louis HONORIEN	Absente Absent		
Collège F (pers. BIATSS) : M ^{me} Sandrine BAUVOIR M ^{me} Claude CHAUMET	Présente Présente		
Voix consultative (art. L953-2 du CE) M. le DGS (Guy GARDAREIN) M. l'AC (Richard TABLON)	Présent Présent		
Personnalités invitées : Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – M ^{me} Françoise ASSELAS, secrétaire des Instances – Mme Sandra STANISLAS, DSRVE – M. Olivier HOMAND, VP numérique – M. Didier BERAU, VP RI – M. Bertrand RAZAN, DPSI - M. Frédéric BONDIL, COS UG			

M. Antoine PRIMEROSE, Président de l'Université de Guyane, ouvre la séance à 14h20 après avoir constaté le quorum. Treize membres sont présents à l'ouverture de la séance et cinq procurations ont été données.

M. le Président annonce l'ordre du jour suivant :

Approbation PV du CA du 5 décembre 2019

I. Points d'information :

- a) **Rapports des VP**
- b) **Patrimoine immobilier**
 - **Point sur les opérations en cours**
 - **Propositions pour l'évolution du patrimoine**
- c) **Avancement du compte financier 2019**

II. Délibérations :

1. **Formation :**
 - a) **Adhésion à Campus France**
 - b) **Capacités d'accueil**
2. **Affaires juridiques :**
 - a) **Création de la commission ad'hoc pour les demandes de protection fonctionnelle pour les agents BIATSS**
3. **Affaires financières :**
 - a. **Tarifs de location des studios**
4. **Conventions :**
 - a) **Convention subvention COS de l'UG / demande de domiciliation**
 - b) **Convention OSE (pour information)**
 - c) **Tableau des conventions signées par le Président de l'UG (pour information)**

Propos liminaires du Président

M. le Président indique que depuis le dernier conseil d'administration du mois de décembre, un certain nombre d'évènements ont émaillé la vie de l'université.

- *Le dialogue de gestion avec le recteur sur les capacités d'accueil, les dispositifs particuliers de formation (oui-si), parcoursup.*

Un état des lieux et un diagnostic de l'établissement ont été faits afin d'obtenir un certain nombre d'informations à destination de la direction générale de l'enseignement supérieur et du recteur. Ces éléments devront permettre de les amener à prendre conscience que l'université doit être accompagnée ou renforcée.

Le Préfet s'est également saisi de la question. M. le Président espère que l'établissement pourra bénéficier de moyens supplémentaires.

- *La venue du Conseiller d'Etablissement M. Yves GUILLOTIN pour une visite de routine qu'il effectue tous les deux ans. Il a été à la rencontre de la communauté universitaire ainsi que de quelques partenaires tels que le CNES et la CTG.*

- *La venue cette semaine du Gouverneur de la Banque de France pour une conférence à destination d'étudiants et de lycéens de l'académie à la CTG. Il s'agit là de son premier déplacement en outre-mer.*

- *La signature d'une convention entre l'IEDOM et l'UG en présence de la directrice Mme Anne-Marie POUSSIN-DELMAS. Il s'agit d'une convention qui normalise des relations qui existaient depuis un certain temps.*

- *La tournée des startups avec ArianeGroup. Il s'agit de startups axées sur le domaine du numérique et de secteurs innovants. Il y aura un moment avec l'université dans le cadre des territoires d'industrie.*

- *Un projet de FabLab porté par le CNES. M. Alex AGAPIT indique que la nouvelle directrice du CNES a souhaité donner une nouvelle impulsion en matière de numérique, en particulier un programme du CNES intitulé « Connect by CNES » qu'elle souhaite mettre en place. Mme Marie-José GAUTHIER est chargée de voir avec un certain nombre de partenaires dont l'université, la mairie de Kourou, Airbus, le Rectorat afin qu'ils participent à un FabLab à Kourou qui permettrait d'offrir aux lycéens et aux étudiants de l'IUT les moyens de travailler en mode FabLab.*

Tout cela s'inscrit dans une volonté politique du CNES de réorienter les fonds de la mission Guyane sur ce que la cour des comptes demande depuis un certain temps à savoir, les métiers du CNES. Il sera créé une structure au sein du CNES pour le FabLab et Mme Marie-José GAUTHIER est pressentie pour la diriger.

M. Alex AGAPIT rajoute que sur l'université, il y a déjà le Centre Spatial Universitaire « CSU » et la chaire d'excellence à laquelle il faudra donner une orientation. Le Recteur souhaiterait que cette chaire soit tournée vers les applications spatiales, l'utilisation du spatial pour tout ce qui concerne la biodiversité avec un volet application renforcée.

M. le Président informe qu'une formation sur l'imagerie satellitaire sous forme de séminaire pourrait être organisée par l'université avec des thématiques propres à la Guyane.

Approbation PV du CA du 5 décembre 2019

M. le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019 :

➤ Nombre de votants..... :	18
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	18

Décision : le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

I. Points d'information

a) **Rapports des VP**

Rapport de la VP CA, Mme Ghislaine PREVOT

Mme Ghislaine PREVOT fait le bilan de l'année écoulée depuis sa nomination en qualité de vice-présidente du conseil d'administration par le Président M. Antoine PRIMEROSE.

Elle fait part de ses différentes activités qui se déclinent comme suit :

- En qualité de représentante du président de l'université, elle a présidé différentes instances telles que :
 - Le comité électoral consultatif
 - La commission des statuts
 - Le conseil d'administration de l'Observatoire Régional de la Santé de Guyane – l'ORSG
 - Les assises de l'économie bleue
 - Le premier comité de pilotage « santé environnementale et pollutions »
- En qualité de VP CA, elle a participé à différents conseils et comités :
 - Réunions du bureau du Président,
 - Conseil d'administration
 - Commission d'appel d'offre
 - Comité de direction
 - Conseil académique
 - Conseil des directeurs de composantes
 - Commission RH
 - Comité stratégique des systèmes d'information
 - Commission RI
 - Association nationale des VP CA

Elle a également pris part à des missions spécifiques en binôme avec la contrôleuse de gestion :

- La campagne 2020-2021 d'autoévaluation par le HCERES
- Le déploiement des outils d'organisation des services d'enseignement (OSE) des titulaires
- Le projet Connaissances des Coûts des activités des établissements d'ESR (P2CA)

Et à des missions spécifiques en tant que VP CA :

- Amélioration du fonctionnement et de l'organisation de l'UG
- Suivi du dossier « extension de l'université dans l'ouest de la Guyane »

Elle conclut sa présentation par les autres dossiers qu'elle suit :

- Dossier d'accessibilité programmée (AD'AP)
- Dossier unique d'évaluation des risques professionnels
- Questions budgétaires et comptables

M. Olivier HOMAND présente les actions menées au cours de l'année 2019 en tant que VP chargé du numérique.

- **Suite du travail entamé autour du Schéma Directeur Numérique (SDN)** en collaboration avec la DSI
- **Poursuite du projet Campus numérique** : convention 3 Open Fac (CNES/CTG), prorogation de la convention Open Fac 32 K€ jusqu'en décembre 2020
- **Mise en œuvre de la plateforme de validation compétences numériques PIX** : convention PIX, création de l'espace PIX UG
- **Rédaction et dépôt du projet de transformation numérique de l'UG au PO FEDER** : Ce projet a été validé au conseil académique du 10 octobre 2019
- **Recrutement d'un chargé de mission projets numérique** : il s'agit de M. Mikaël PROUVEAU qui a été stagiaire à l'UG l'an dernier
- **Mission de coopération en Haïti** : mise en place d'une collaboration à distance
- **Organisation et coordination des enseignements numériques en L1, L2 et L3** : OIM et PIX
- **Mission d'expertise auprès de la gouvernance et des services** : logiciel « OSE », projet « IKIGAI Games »
- **Organisation et accompagnement d'une mission d'expertise sur les dispositifs FOAD**

Il fait état des différentes collaborations au sein de l'UG avec :

- La contrôleur de gestion
- Le directeur de la DSI
- La directrice du CRL

Et les différents partenariats :

- Rectorat – DAN : stratégie numérique académique
- IRDTS et IFSI : formation numérique licence
- CTG
- CNES

Rapport du VP relations internationales, M. Didier BERAU

M. Didier BERAU présente le bilan des actions menées au niveau relations internationales à l'Université de Guyane depuis sa création.

Il rappelle le bilan des relations internationales à l'époque de l'UAG : pas de convention cadre avec les pays voisins, peu d'accès au programme Erasmus, pas de formation linguistique pour le pôle Guyane et des handicaps externes nombreux persistant pour la coopération régionale.

A la création de l'Université de Guyane, un projet de développement a été défini dont les objectifs étaient d'accroître la mobilité dans la macro région, le nombre de masters conjoints, les collaborations scientifiques et le suivi de cette coopération avec des indicateurs.

Il décrit la méthodologie appliquée pour promouvoir l'Université de Guyane à l'international :

- Inventaire des attentes à l'UG en termes de Formation et de Recherche et des éléments de l'UG à promouvoir à l'international,
- Promotion de l'UG par des rencontres physiques (missions extérieures, accueils de délégations) et signature des conventions cadre et/ou spécifiques.

Il a été mis en place l'an dernier deux dispositifs financiers à destination des enseignants-chercheurs pour amorcer la coopération.

Il s'agit d'une bourse de 3000 € attribuée à un enseignant-chercheur ayant un projet à l'international et qui souhaite rencontrer physiquement d'autres collègues ou les inviter à venir à l'Université de Guyane. Cet outil peut être complété par l'appel à projets recherche.

Six bourses ont été attribuées l'an dernier avec d'excellents retours (déplacements au Sénégal, Surinam, Brésil, USA). Ces bourses sont suffisamment conséquentes pour permettre l'accueil de chercheurs et d'enseignants-chercheurs à l'Université de Guyane.

A destination des étudiants méritants de l'université, il a été mis en place une bourse d'excellence pour les mobilités sortantes à l'international.

Le bilan 2019 au niveau du programme Erasmus :

- 11 pays européens
- 17 universités partenaires
- 35 à 50 mobilités étudiantes sortantes par an
- 6 mobilités étudiantes entrantes (2019/2020)

Depuis l'an dernier l'université travaille sur les mobilités entrantes. Il s'agit d'un chantier qui devrait durer quelques années et qui concerne l'accueil des étudiants étrangers pour permettre peut-être à l'Université de Guyane d'obtenir le label « Bienvenue en France ».

L'an dernier, six étudiants d'Allemagne et de Belgique ont été accueillis dans le cadre du programme Erasmus.

M. Didier BERAU informe qu'avec un budget de 150 k€, l'université a du mal, malgré les opérations de promotion du programme Erasmus, à inciter les étudiants à s'engager. A ce jour, il reste encore trente mobilités de deux mois pour des stages qui ne seront sans doute pas attribués.

Les administrateurs demandent des explications concernant cette désertion des étudiants au programme Erasmus. Pour M. Didier BERAU cela s'explique par le fait que beaucoup d'étudiants sont soutiens de famille et ce stage provoque une désorganisation familiale importante. A cela s'ajoute également la crainte de partir à l'étranger.

Il partage la déception du Bureau des Relations Internationales face aux désistements de dernière minute alors que les dossiers sont déjà ficelés.

Une association a été créée avec les anciens « Erasmus » pour permettre d'échanger sur leurs retours d'expériences via les réseaux sociaux. Des podcasts d'anciens Erasmus et bien d'autres actions ont été menées pour inciter les étudiants à partir.

Les administrateurs s'inquiètent de ce phénomène et M. Roland LOE-MIE demande si le montant de la bourse Erasmus couvre les frais des étudiants. M. Didier BERAU indique que le billet d'avion ainsi que les frais de séjour sont pris en charge. L'université leur octroie une bourse de 500 € par mois cumulée avec l'aide sociale du CROUS et la bourse de la CTG. Ainsi, ils peuvent obtenir de 800 à 1500 € par mois.

Avec cette somme, ils doivent se procurer un logement sur place. Toutefois, les universités partenaires leur mettent à disposition des logements étudiants sur leur campus.

Tout est donc réuni pour que les étudiants puissent partir dans de bonnes conditions.

Pour M. Mirdad KAZANJI, la situation familiale des étudiants est certainement le plus grand frein au programme Erasmus.

Mme Maryse SAGNE suggère qu'une enquête soit menée auprès des anciens étudiants Erasmus afin de connaître les difficultés auxquelles ils ont dû faire face lors de leur séjour. M. Didier BEREAU indique que cela est déjà fait et aujourd'hui, les étudiants disposent de 80 % de la bourse octroyée au départ et le solde à leur retour.

M. Roland LOE-MIE pense que la situation décrite par M. Didier BEREAU va dans le sens de l'étude faite par l'Audeg sur le profil des étudiants guyanais qui souvent sont parents et soutiens de famille, vivant dans une situation économique très précaire.

Mme Juliette JEROME tient à informer qu'en sa qualité d'élue étudiante, elle a eu de nombreux retours d'expériences négatives sur les séjours Erasmus. Beaucoup d'étudiants lui ont fait part de leurs difficultés concernant la prise en charge, le suivi de la part de leur référent sur place. Pour elle, ces retours négatifs n'incitent pas les autres étudiants à s'engager dans le programme.

M. Didier BEREAU affirme que toutes les garanties sont prises pour que les étudiants qui sont envoyés à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus soient pris en charge par les universités partenaires pour qu'ils soient logés et qu'ils aient un référent. Toutefois, il arrive que certains étudiants dérogent à certaines règles et se retrouvent dans des situations difficiles.

Il nuance cet état en indiquant qu'il s'agit de cas isolés, la plupart des étudiants reviennent avec de bonnes expériences de leur séjour à l'étranger. Certains demandent même à le prolonger et y poursuivent leur cursus.

M. le Président admet qu'il s'agit d'un sujet passionnant aussi bien pour les étudiants que pour l'université car au-delà de la dimension RI, il est question du positionnement et de la définition de la stratégie de l'établissement à l'international.

M. Didier BEREAU poursuit avec le projet « **Campus RUP** ». Il s'agit de la création d'un campus européen ultrapériphérique pour développer « une autoroute de la connaissance qui traverse les océans ». Le projet consiste en un Campus interuniversitaire intégré à l'écosystème ESR-I de ces territoires (dont acteurs économiques et sociaux).

Les objectifs spécifiques sont, le renforcement de la mobilité physique, virtuelle ou mixte, par la mise en place de nouveaux programmes conjoints de formation multidisciplinaires et intersectoriels dans des domaines à forts enjeux spécifiques à ces territoires.

Concernant les mobilités étudiantes dans la macro-région, il y en a peu car il n'y a pas de dispositif financier qui les accompagnent. Par contre, il y a des mobilités de chercheurs et d'enseignants-chercheurs qui se font via des programmes de financement de recherches (PCIA, AAP recherches ...).

Pour terminer, il fait part des perspectives pour l'avenir :

- Continuer à être en réponse aux demandes des chercheurs et des enseignants-chercheurs,
- Etendre les partenariats par la suite.

Il insiste sur les nombreux handicaps que l'Université de Guyane doit surmonter, qui ne facilitent pas la tâche pour le développement des relations internationales notamment pour la coopération régionale.

M. Roland LOE-MIE revient sur la problématique de la mobilité dans la macro-région et souhaiterait savoir ce qu'il en est des demandes de financements qui devaient être faits pour le développement de la mobilité dans cette région.

M. le Président répond que le dossier qui devait être déposé au PCIA ne l'a pas été.

b) Patrimoine immobilier

- Point sur les opérations en cours

M. Bertrand RAZAN fait le point sur les opérations immobilières en cours de l'Université de Guyane en commençant par le bâtiment administratif en cours de réalisation. La livraison est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2020, le rez-de-chaussée est achevé, il reste trois niveaux à réaliser.

Concernant le bâtiment recherche, la grue est érigée sur le terrain, la barrière et les baraquements de chantier ont été posés. Le permis de construire devrait être délivré le 20 février prochain et le chantier devrait débuter fin février.

Il fait remarquer que suite à la réforme de l'Etat, l'université devrait tendre assez rapidement vers la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage université.

M. Roland LOE-MIE va dans le sens de M. Bertrand RAZAN et préconise cette maîtrise d'ouvrage au vu de ce qui se passe au Rectorat où il n'y a plus personne pour assurer ce service.

M. le Président indique que l'Etat s'est engagé à assurer la continuité ainsi que la compétence dans le sens où le service des constructions universitaires du Rectorat a migré auprès de la direction générale de la Préfecture. C'est cette cellule d'ingénierie qui va continuer à assurer pour les opérateurs de l'Etat. Il y a un engagement de terminer les opérations en cours tel que le bâtiment recherche ; Il y aura peut-être un sujet sur les opérations futures mais il faudra des moyens supplémentaires dédiés et que l'université soit en capacité d'assurer le portage financier.

M. Pierre COUPPIE souhaiterait connaître la date de livraison du bâtiment recherche. M. le Président indique qu'il devrait être livré d'ici 2022.

Mme Marie-José GAUTHIER indique qu'il y a du financement FEDER et qu'au 31 décembre 2023, il faudra que l'intégralité des factures soit soldée et remontée. L'université aura au mieux jusqu'au 30 juin 2023 pour faire les remontées, il sera difficile de reporter par la suite.

M. le Président informe que de toutes les opérations menées par l'université, aucune n'a excédée trois ans. Il y a eu quelques difficultés sur ce chantier du fait de la réorganisation des services de l'Etat suite à la réforme, des factures ont été égarées et l'entreprise qui intervenait n'ayant pas été payée s'est retirée du marché. La direction générale de la préfecture fait le nécessaire pour régulariser les choses le plus rapidement possible.

Une fois que cela sera fait, il espère que la construction du nouveau bâtiment va redémarrer dans un contexte stabilisé et n'aura pas plus de six mois à un an de retard.

M. Bertrand RAZAN poursuit sa présentation avec l'extension de l'IUT de Kourou dont la phase 1 a été livrée. La phase 2 sera livrée fin mars.

Concernant les projets à venir, un point a été fait avec la préfecture sur les projets pouvant être présentés sur le plan de convergence et au FEDER.

- Propositions pour l'évolution du patrimoine

M. le Président indique que pour la prochaine programmation du plan convergence et FEDER 2022-2027, l'université a commencé à réfléchir aux infrastructures supplémentaires nécessaires à l'accompagnement du développement des activités du campus.

Parmi les besoins identifiés, il y a le programme immobilier 2020-2027 qui se déclinerait comme suit :

- L'extension du campus de Troubiran pour un besoin de grandes salles de cours banalisées ainsi que des amphithéâtres supplémentaires,
- Un learning-center multimédia,
- L'extension de l'université à St-Laurent du Maroni,
- La deuxième tranche de la BU,
- Un pôle de formation santé sur le campus de Troubiran qui regrouperait le DFR Santé et l'IFSI,
- Le complexe sportif universitaire,
- Le projet « Maison de l'Homme, des arts et des sociétés,
- Le projet de création d'un « cœur de campus ».

Il fait part des projets déjà acquis via le plan de convergence 2020-2022 (3^{ème} tranche d'aménagement parking, voirie, terrassement, réseaux). Les crédits sont mis en place avec la préfecture à laquelle sera confiée la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat.

Dans ce plan figurent d'autres petites opérations tels que les crédits pour l'efficacité énergétique des bâtiments.

Mme Maryse SAGNE aurait souhaité un grand hall des sports universitaire. M. le Président indique qu'il existe déjà le hall Kevin SERAPHIIN et qu'il faudrait une convention avec la CTG. Une estimation grossière a été effectuée pour le CSU qui s'élèverait à 76 M€. La cellule d'ingénierie de la préfecture travaille sur les fiches convergences pour définir les différents besoins afin de permettre de négocier sur le plan FEDER.

Mme Marie-José GAUTHIER fait remarquer que le plan Convergence n'existe plus. Ce sera donc du PO FEDER/FSE pour les régions les moins développées.

Départ de M. Abdelhak QRIBI, procuration donnée à M. Mirdad KAZANJI.

M. Roland LOE-MIE demande s'il y aura besoin de foncier pour l'extension du campus de Troubiran. M. le Président indique que le seul point de crispation est le passage du TCSP.

c) Avancement du compte financier 2019

M. le Président rappelle aux administrateurs le vote du compte financier au mois de mars prochain.

Il annonce la venue des commissaires aux comptes la semaine du 17 février pour certifier les comptes de l'Université de Guyane. Il espère que cette année, ils seront certifiés sans aucune réserve ; l'agent comptable et son équipe travaillent dessus ainsi que sur la comptabilité patrimoniale sur laquelle des réserves avaient été émises.

Les problèmes avec le patrimoine immobilier du campus de Troubiran semblent avoir été résolus, l'Etat a donné son estimation.

II. Délibérations :

a) Formations

a) Adhésion à Campus France

M. Didier BERAU présente Campus France qui est en charge par le ministère de faire la promotion de l'enseignement supérieur français à l'international.

L'Université de Guyane souhaiterait adhérer à ce dispositif afin de gagner en visibilité car aujourd'hui, elle ne figure pas dans la liste des universités françaises consultée par les étudiants internationaux.

Un autre avantage d'adhérer à Campus France est la procédure d'inscription dossiers verts, dossiers blancs. Les étapes de vérification de ces procédures sont longues, fastidieuses et l'université ne dispose pas de moyens de vérifier les notes données par les étudiants car il n'y a pas de convention, de lien avec les lycées permettant de certifier les notes obtenues ainsi que le niveau linguistique. Campus France permet moyennant finance, à des étudiants ou lycéens qui veulent s'inscrire dans une université française de prendre tout en charge.

Il est intéressant pour l'Université de Guyane d'y adhérer parce qu'au niveau administratif cela permettrait d'alléger la procédure et de changer le type d'étudiants internationaux reçus jusqu'alors sur le campus, car ce serait des étudiants choisis qui auraient le mérite d'arriver sur le territoire et à l'Université de Guyane. Cela ne retire en rien les dispositifs existants pour les étudiants déjà sur le territoire.

Sortie de M. Vincent GOUJON.

M. Frédéric BONDIL souhaiterait savoir si l'adhésion à Campus France facilitera l'obtention du visa pour les étudiants étrangers. M. Didier BEREAU indique que dans les ambassades de France, les postes diplomatiques sont maîtres de leurs décisions. Cela peut aider dans la mesure où il y a une première sélection, faite à partir des notes et du niveau linguistique, qui indiquent que l'étudiant a le niveau. Toutefois, l'ambassade ou le consulat est maître de décider que l'étudiant n'a pas les ressources financières suffisantes pour venir étudier sur le territoire. Le dernier mot appartient à l'ambassade, l'université n'a pas la main.

M. Guy GARDAREIN rajoute que si l'étudiant est inscrit à l'Université de Guyane, il peut faire une demande de visa en tant qu'étudiant. Cela est facilitateur, mais peut ne pas suffire.

M. le Président propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants..... :	17
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	17

Décision : l'adhésion de l'Université de Guyane à Campus France est approuvée à l'unanimité.

b) Capacités d'accueil

M. le Président informe que chaque année, l'université doit valider ses capacités d'accueil qui doivent être remontées sur la plateforme parcourup. Un premier travail a été effectué avec le conseil académique pour les différents diplômes pour les étudiants de 1^{ère} année et de master.

M. Pierre COUPPIE interroge concernant la 1^{ère} année de médecine pour les redoublants. La capacité est fixée à 20 étudiants. Or, il s'agit de la dernière année pour le redoublement et ils ont le droit de redoubler jusqu'à trois fois le numerus clausus. Il souhaiterait qu'il n'y ait pas de contradiction avec les chiffres annoncés et propose de porter la capacité à 30.

M. le Président indique qu'il est toujours possible de déroger et d'augmenter la capacité s'il y a plus de demandes plutôt que d'afficher une capacité supérieure et de ne pas pouvoir refuser des étudiants.

La capacité d'accueil pour la PACES passe donc de 20 à 30.

Avant de passer au vote, M. le Président tient à rassurer Mme Maryse SAGNE sur le fait que l'Université de Guyane n'a jamais refusé d'accueillir un étudiant. Celle-ci trouve que les capacités d'accueil de l'université sont moindres.

Après ces échanges, M. le Président propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 17

Décision : la capacité d'accueil pour la 1^{ère} année en 1^{er} cycle est votée à l'unanimité.

M. le Président présente ensuite les capacités d'accueil pour les masters. Ces capacités passent par i-candidats avec un examen des dossiers de candidatures, une commission pédagogique, des entretiens pour les dossiers litigieux.

Une campagne débutera du 1^{er} mars à fin juin et une deuxième fin septembre.

Il informe que le master énergie a ouvert en apprentissage cette année, géré par le CFA. Il est satisfait du démarrage de ce master en apprentissage qui prouve le besoin en entreprises pour l'accueil des apprentis.

Il propose de voter sur les capacités d'accueil pour les masters :

- Nombre de votants..... : 17
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 17

Décision : la capacité d'accueil pour les masters et les modalités d'analyse et de sélection des candidatures sont votées à l'unanimité.

2. Affaires juridiques

- a) Création de la commission ad' hoc pour les demandes de protection fonctionnelle des agents BIATSS

M. le Président informe que cette proposition de création d'une commission vient du constat que l'université n'a pas de dispositif pour accorder la protection fonctionnelle à ses agents BIATSS.

Selon la loi, le Président doit statuer sur les demandes de protection fonctionnelle de ses agents. Néanmoins, celui-ci souhaite s'entourer d'avis. Il est donc mis en place une commission qui instruit les dossiers et éclaire la prise de décision du Président.

Pour les enseignants, c'est le rôle du conseil académique en formation restreinte.

Mme Chystel CLERY-TAMARIN indique que cette commission sera chargée d'instruire les demandes de protection fonctionnelle dès lors que l'agent aura formulé une demande avec un certain nombre d'éléments. Cette commission sera chargée de rendre un avis, le Président restant le décisionnaire in fine.

Il a également été proposé d'informer l'ensemble des agents de la communauté universitaire sur ce qu'est la protection fonctionnelle. Il y aura donc une session d'information/formation qui sera organisée et une fiche est proposée pour fournir un peu plus d'éléments sur ce qu'il convient de faire en cas de demande de protection fonctionnelle.

Mme Maryse SAGNE ayant étudié les documents, indique qu'il faut une plainte ou une convocation, un certificat médical s'il y a eu coups et blessures, violences. Pour elle, la procédure mise en place est complète.

M. le Président propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants..... :	17
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	17

Décision : la création de la commission ad' hoc pour les demandes de protection fonctionnelle pour les agents BIATSS est votée à l'unanimité.

3. Affaires financières

a) Tarifs de location des studios

M. Guy GARDAREIN informe que l'université loue deux studios auprès du CROUS afin d'accueillir ses missionnaires et ponctuellement ses agents nouvellement affectés.

Cette location étant peu soutenue, il a donc été décidé de la redynamiser. Pour ce faire, l'université s'est donc rapprochée du CLOUS qui a climatisé les studios et ceux-ci ont été complétés avec les aménagements nécessaires (ustensiles de cuisine, étagères, décoration, linge de maison ...).

La procédure de mise à disposition a été simplifiée et confiée au secrétariat du DGS.

Il est donc proposé une nouvelle définition des tarifs de manière à redynamiser la location de ces studios qui coûtent 450 € par mois chacun à l'université.

Deux tarifs sont proposés :

- 40 € / jour pour les missionnaires + un forfait de 40 € pour le ménage par location,
- 120 € / semaine pour un agent nouvellement affecté. Toute période de 7 jours commencée étant due.

Ces tarifs ont reçu l'aval des composantes lors d'un comité de direction.

M. Mirdad KAZANJI demande si les studios ont un bon taux d'occupation. M. Guy GARDAREIN indique que ce n'est pas le cas et c'est pour cela que l'université a souhaité redynamiser ces locations en se rapprochant du CLOUS afin de les climatiser dans un premier temps et ensuite, les réaménager.

Pour Mme Ghislaine PREVOT, il reste encore un souci qui pourrait freiner les missionnaires c'est le manque d'accès à internet. En effet, les studios ne sont pas équipés du wifi. M. Guy GARDAREIN informe qu'il est possible d'avoir un accès à internet avec un câble.

Mme Maryse SAGNE précise que s'il s'agit de location de meublé, les studios doivent être équipés de manière très exhaustive. M. Guy GARDAREIN indique que l'hébergement des missionnaires est pris en charge par les composantes. Par contre, lorsqu'il s'agit du personnel nouvellement affecté, l'université se retrouve dans le cas d'une sous-location mais, il s'agit néanmoins d'une mise à disposition.

Retour de M. Vincent GOUJON.

M. le Président demande à M. Vincent GOUJON s'il s'est rapproché du CLOUS concernant la location des studios. Celui-ci indique qu'il s'y est rendu avec M. Guy GARDAREIN et que le LEEISA pouvait être intéressé avec quelques améliorations concernant la climatisation.

La question qui se pose concerne le public adapté à ces logements sachant que les missionnaires du LEEISA sont des chercheurs étrangers ayant des royalties qui leur permettent d'aller à l'hôtel. Mais, les étudiants-stagiaires qui ne peuvent se permettre l'hôtel seraient éventuellement intéressés.

Il pose également la question du cadre juridique sachant que l'université ne peut faire de la sous-location. M. Guy GARDAREIN informe que l'université ne peut louer à des extérieurs, il conviendrait de se rapprocher d'un laboratoire ou d'une composante pour un accord.

M. le Président fait remarquer que si la location se fait au titre du LEEISA qui est un laboratoire de l'université, cela ne devrait pas poser de problème. Il propose qu'une enquête soit effectuée auprès des laboratoires de l'université afin de connaître les besoins et d'anticiper l'augmentation de l'offre et demander un ou deux logements supplémentaires.

Mme Maryse SAGNE préconise que le cadre juridique soit fixé afin que la mise à disposition se fasse dans de bonnes conditions.

Mme Ghislaine PREVOT indique que les étudiants ne sont plus hébergés en résidence universitaire durant les mois de juillet et août ce qui pose des problèmes à ceux qui travaillent encore. Elle rajoute que 40 € la nuit pour un étudiant est un coût de location trop élevé. Elle insiste sur la connexion internet, les studios ne pourront pas être mis à disposition sans connexion. M. Guy GARDAREIN indique qu'il attend confirmation de la DSI de la possibilité d'une connexion filaire.

Après quelques échanges, M. le Président propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants..... :	18
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	18

Décision : les tarifs de location des studios loués au CLOUS sont votés à l'unanimité.

Départ de M. Alex AGAPIT.

4. Conventions

a) Convention subvention COS de l'UG

M. Frédéric BONDIL, président du Comité des Œuvres Sociales de l'Université de Guyane informe que ce COS était souhaité par le personnel depuis la création de l'université. Ce projet s'est concrétisé lors d'une assemblée générale constitutive le 9 novembre 2018 durant laquelle le bureau et le président du COS ont été élus.

S'en est suivi une période de mise en place et de démarches administratives longue et fastidieuse. Le COS ayant été constitué sous la forme d'une association loi 1901, il a fallu procéder à une déclaration en préfecture.

Le COS étant mis en place, quelques actions, certes limitées, ont été menées en 2019 tel que l'arbre de Noël de l'UG au mois de décembre.

Il y a tout un ensemble de projets prévus en 2020 qui a commencé avec la participation à la soirée du personnel de l'UG à travers la distribution de cadeaux au personnel.

Pour mieux continuer ses actions, le COS souhaite obtenir sa domiciliation au sein de l'Université de Guyane pour donner une base juridique à la dotation que l'université lui octroie. Cette subvention est liée à une convention qui a été étudiée par la directrice des affaires juridiques.

Mme Chrystel CLERY-TAMARIN indique qu'il s'agit de formaliser le partenariat entre le COS et l'Université de Guyane. Le montant de la subvention a été accordé sur la base du dialogue budgétaire entre le COS et les services de l'université, le montant initial est fixé à 40 k€.

M. Vincent GOUJON demande si les bénéficiaires de cette association sont les enseignants-chercheurs. M. Frédéric BONDIL informe que l'ensemble du personnel de l'UG est concerné par cette association (BIATSS, administratif, technique, enseignants et enseignants-chercheurs). M. le Président rajoute que le montant de la subvention est indexé sur la masse salariale de l'université.

M. Vincent GOUJON demande s'il y a la possibilité d'une ouverture du COS à des personnes extérieures. M. Frédéric BONDIL indique que l'association réfléchit à cette possibilité en distinguant des tarifs différents pour les extérieurs, selon les manifestations.

M. le Président soumet au vote :

➤ Nombre de votants..... :	18
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention..... :	0
➤ Contre..... :	0
➤ Pour..... :	18

Décision : la convention subvention COS et la demande de domiciliation sont votées à l'unanimité.

Départ de Mme Maryse SAGNE.

b) Convention OSE (pour information)

M. le Président informe qu'OSE « Organisation des Services d'Enseignements) est une application de gestion portée par l'université de Caen-Normandie pour un consortium. Le logiciel est libre mais, pour continuer à assurer son développement et sa maintenance, il est proposé une adhésion annuelle de 5000 €.

Départ de Mme Sandrine BAUVOIR.

Ce logiciel a été pensé par une université pour un besoin universitaire, à savoir la gestion des services d'enseignement qui inclut la déclaration des heures prévisionnelles et du service fait, la gestion administrative des dossiers en vue de payer les heures complémentaires ou les heures de vacation.

Au-delà de la gestion administrative, il y a l'aspect de l'offre de formation à travers : la soutenabilité des formations, le potentiel d'enseignants dont dispose l'université et la charge d'encadrement. Cela permettra également de sortir un certain nombre d'indicateurs qui sont demandés pour le suivi par l'HCERES et le ministère.

Tout ceci est possible grâce à un outil unique qui fonctionne en lien avec Apogée.

M. Vincent GOUJON pose la question de la gestion auparavant. Comment se faisait-elle, avec quel outil. M. le Président indique que jusqu'à la rentrée 2017, l'université fonctionnait avec des fichiers Excel.

M. le Président propose aux administrateurs de voter sur le projet de convention :

➤ Nombre de votants..... :	18
----------------------------	----

- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 18

Décision : le projet de convention UG/Université Caen-Normandie (OSE) est voté à l'unanimité.

c) Conventions signées par le Président de l'UG (pour information)

Mme Chrystel CLERY-TAMARIN indique qu'il s'agit du tableau récapitulatif des dernières conventions signées par le Président depuis le dernier conseil d'administration du mois de décembre.

Elle rajoute la convention qui a été signée avec l'IEDOM et qui n'apparaît pas au tableau.

Arrivée de M. Richard TABLON, agent comptable.

M. le Président demande à M. Richard TABLON de dire aux administrateurs quelques mots concernant le compte financier.

Celui-ci donne quelques chiffres budgétaires, la comptabilité budgétaire étant terminée au 31 décembre. Il annonce :

- 300 k€ de déficit budgétaire,
- + 250 k€ au niveau comptable, mais ce n'est pas définitif.

Il indique aux administrateurs que l'explication des 300 k€ de déficit budgétaire leur sera fournie au mois de mars prochain. La somme attendue de 1,9 M€ de la CTG pour l'extension de l'IUT de Kourou n'est pas arrivée, celle-ci aurait pu nuancer ce déficit. Si cette somme avait été versée comme prévu, l'université aurait été excédentaire de 1,6 M€.

Quant au résultat comptable, il est excédentaire mais il deviendrait rapidement déficitaire car tout ce qui concerne les congés, les charges à payer n'ont pas été remontés par les services comme demandé.

M. Richard TABLON déplore cette situation mais indique que la réunion de sensibilisation qui devait être organisée avec les services n'a pas pu se tenir.

En tout état de cause, le compte financier doit être validé avant le 17 mars prochain. Il informe les administrateurs que le passif de l'UAG sera à nouveau traité.

M. Mirdad KAZANJI demande à M. Richard TABLON s'il a une idée du montant du déficit. Celui-ci indique un montant de 800 k€ en comptabilité et rappelle aux administrateurs qu'ils ont autorisé des ponctions importantes sur le fonds de roulement qui s'élève à ce jour, malgré les déficits de 2,5 à 3 M€.

M. Mirdad KAZANJI demande s'il est possible d'expliquer ce déficit. M. Richard TABLON informe que si la somme attendue par la CTG avait été versée cela aurait conforté le fonds de roulement et, l'université a beaucoup de mal à récupérer les sommes qui lui sont dues, à faire rentrer ses recettes.

Cette intervention donne aux administrateurs l'occasion d'échanger sur les difficultés rencontrées par les organismes pour récupérer les sommes qui leur sont dues par la CTG.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 17h45.

Le Président



Antoine PRIMEROSE

